

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DU 01 JUILLET 2021**

Etaient présents :

ANZY LE DUC.....	M. Jean-Marc POMMIER
ARTAIX	M. Eric NEVERS
BAUGY.....	Mme Annette JANIN
BOURG-LE-COMTE	M. Stéphane LUCEAU
CERON	M. Michel JULIEN
CHAMBILLY	M. Thierry NIGAY
	M. Christophe PEGON
CHENAY-LE-CHATEL	Mme Cathy BAILLY
MARCIGNY	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	Mme Albane JANIN
	Mme Monique CLEMENT
	M. François RENARD
MELAY	M. Jean-Claude DUCARRE
	Mme Bernadette BAILLY
	M. Pascal MILLET
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE	M. Georges PROST
SAINT-MARTIN-DU-LAC	M. Patrick PERRUCAUD
VINDECY	M. Didier CHAPON

Étaient excusés : M. Frédéric CHANDON (pouvoir donné à D. PROST), M. Louis PONCET (pouvoir donné à JC DUCARRE)

Secrétaire de séance : Carole CHENUET

Le Président ouvre la séance et remercie la commune de Chambilly pour la mise à disposition de la salle communale.

Il demande au Conseil de respecter une minute de silence en mémoire de M. Serge JUGLARET conseiller municipal de Chambilly, décédé récemment.

Le Président procède ensuite à l'appel des présents. Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la réunion du 10/05/2021, envoyé au préalable, est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : attribution d'une aide complémentaire « Habiter Mieux ».

TRAVAUX / BATIMENTS / PATRIMOINE :

- **Point sur les marchés de travaux de la gare :**

JM POMMIER présente au Conseil les dernières estimations de plus et moins-values sur les différents lots de travaux de la gare. Une deuxième série d'avenants doit être approuvée, afin d'annuler les mises au point approuvées le 29/06/2020 et qui auraient dû être considérées comme des avenants. L'ensemble des avenants entraîne une baisse du coût des travaux de l'opération de 8 086,17 €, soit un nouveau montant de 2 393 380,65 € HT.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette nouvelle série d'avenants.

- **Sous-traitance DK CONSTRUCTIONS :**

Le Conseil approuve à l'unanimité la nouvelle demande de sous-traitance déposée par la société ATELIER BOIS ET COMPAGNIE, titulaire du lot n°5. Elle va sous-traiter des travaux à l'entreprise « DK CONSTRUCTIONS », pour un montant de 5 089,15 € HT.

- **Raccordements bâtiments gare et extension réseau électrique : acceptation d'un devis et octroi d'un fonds de concours à la Mairie de Marcigny**

Le coût de raccordement des nouveaux bâtiments du site de la gare s'élève à 3 336,37 HT. Le Conseil approuve à l'unanimité ce chiffrage, établi par ENEDIS.

JM POMMIER indique que ces raccordements nécessitent une extension du réseau électrique. Ces travaux, à la charge de la Mairie, sont nécessaires car le poteau existant le plus proche n'a pas assez de puissance. L'extension sera réalisée en souterrain, à partir de la rue de la gare. Elle s'élève à 12 116,88 € TTC. Cette dépense n'a pas été prévue dans le budget d'investissement 2021 de la Mairie.

Compte tenu du fait qu'elle est induite par les travaux de la gare, le Président a proposé au Bureau que la Communauté de communes verse un fonds de concours à la Mairie pour l'accompagner dans cette dépense. Le Bureau communautaire, réuni le 21/06/2021, a accepté le principe de ce fonds de concours, à hauteur de 50% du reste à charge de la commune.

JM POMMIER précise que ces travaux pourraient être mutualisés avec ceux prévus sur le réseau communal d'assainissement (travaux eux-aussi nécessaires et programmés presque en même temps que l'extension du réseau).

JC DUCARRE demande si le SYDESL a été sollicité. C. CHENUET répond que la ville a pris contact avec lui, mais la demande n'étant pas inscrite dans la programmation annuelle, aucune participation ne peut être accordée à la commune.

A l'unanimité, le Conseil approuve le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcigny, pour les travaux d'extension du réseau électrique.

- **Point sur les travaux :**

- JM POMMIER informe que les travaux de la gare avancent très lentement depuis 2 semaines, du fait d'une grosse surcharge de travail du plâtrier. Le retard commence à s'accumuler et il n'est pas sûr qu'il puisse être rattrapé pour tenir l'échéance de fin décembre.
- Les 2 portes du Ciel Bleu ont été changées.

ECONOMIE / TOURISME / CULTURE :

- **Aides FRT :**

Christophe PEGON quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil à l'unanimité, accorde les aides suivantes au titre du Fonds régional des territoires :

- Les colliers de Clara : 1 486 € - investissements matériels,
- Mercerie Mélodie : 2 000 € / aide à l'emprunt,
- Boulangerie PEGON : 2 000 € / aide à l'emprunt.

- **Actualités commission « économie / tourisme / culture » :**

- C CHENUET fait un retour sur une réunion de travail qui s'est tenue le 30 juin avec les services de la Sous-préfecture de Charolles, pour étudier les conditions de faisabilité d'un projet économique porté par une entreprise locale. Ce projet fait face à plusieurs difficultés notamment vis à vis du PPRI.
- La société Emile HENRY a été retenue pour exposer à la 2^{ème} édition Grande Exposition du Fabriqué en France 2021 à l'Élysée, les 3 et 4 juillet prochains. Initié par le Président de la République en janvier 2020, ce rendez-vous annuel met à l'honneur les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française

ENVIRONNEMENT :

- **Rapport d'activité des collectes 2020 :**

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable sur le rapport d'activité 2020 des différents services de collecte des déchets. Ce qu'il faut en retenir :

- OM : baisse régulière des tonnages collectés, soit 20 tonnes de moins par rapport à 2019. Résultat plutôt bon au regard des 2 périodes de confinement.
- Emballages : 83,18 tonnes collectées. Taux de refus de 21% (encore élevé – génère un coût pour la collectivité)
- Papier : 119,8 tonnes collectées, soit 19,1 kg/hab. taux de refus de 1,2%
- Verre : 244 tonnes collectées, soit 40kg/hab
- Textiles : 26,1 tonnes collectées.
- Déchetterie : 22 242 apports (chiffre en baisse à cause de la fermeture au public de plusieurs semaines pendant le 1^{er} confinement). Des apports constants et homogènes sur chaque journée d'ouverture. 1 770 tonnes collectées au total contre 1 977 tonnes en 2019, soit une baisse de plus de 10%. A noter : 193 tonnes d'encombrants non recyclables collectées en

moins.

- Au total 3 444 tonnes de déchets ont été produites sur la CCM en 2020 (3 669 en 2019). En dépit de cette baisse de 225 tonnes, la collectivité ne répond pas aux objectifs de la loi de transition énergétique. Point positif : le rapport enfouissement/recyclage s'améliore.
- Au niveau des indicateurs financiers, léger excédent sur l'exercice 2020 sur la section de fonctionnement. A noter la fin progressive d'ici 2022 des versements du SMEVOM au titre des soutiens éco-organismes
- Très bon impact des animations dans les écoles – les enfants sensibilisent leurs parents au tri et à la valorisation des déchets
- Perspectives : mise en place du tri des bio déchets en janvier 2024) ; Extension des Consignes de Tri en janvier 2023 (il faudra adapter les ouvertures des colonnes papier) ; hausse de la TGAP en 2021 et encore en 2022 ; renouvellement marchés de collecte (consultation en cours).

Suite à la suppression de la collecte des encombrants, les Maires de Melay et Chenay signalent quelques demandes de personnes seules ou sans solution de locomotion.

T. NIGAY indique qu'une commande groupée de composteurs a été passée avec la CC de Semur, mais problème d'approvisionnement. Le prix sera aussi plus élevé pour les habitants, vu la hausse du prix du bois.

- **Convention avec le SICTOM Sud Allier pour l'accueil des habitants d'Avrilly à la déchetterie :**

La demande est formulée via le SICTOM Sud Allier. Elle concerne 136 habitants. La proposition de coût faite par la commission « environnement » (10 € le passage) est rediscutée. Elle nécessite en effet un comptage de chaque passage des gens d'Avrilly, ce qui n'est pas simple vu l'étendue du site et les effectifs présents.

Après échanges, le Conseil, à l'unanimité, propose de multiplier le coût de fonctionnement de la déchetterie (33,68 €/habitant – chiffre du bilan d'activité 2020) par le nombre d'habitants de la communes d'Avrilly (136), soit une redevance 2021 de 4 580,48 €.

- **Sécurisation de la déchetterie :**

T. NIGAY présente la proposition de la société GES Sécurité et insiste sur l'importance sécuriser le site pour prévenir les intrusions nocturnes, mais aussi pour mieux garantir la sécurité des agents travaillant sur le site.

Suite à cette présentation, le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de la société GES Sécurité pour la mise en sécurité de la déchetterie communautaire.

SANTE / SOCIAL / SENIORS :

- **Avancée du projet de MSP / choix du maître d'œuvre :**

En préambule, JC DUCARRE informe le Conseil des dernières réunions de travail sur le projet de maison de santé :

- réunion avec l'ensemble des professionnels de la SISA, afin de les tenir informés de l'avancée du projet immobilier.
- temps de travail avec l'ABF, les pharmaciens et le service instructeur du PETR, sur les implantations des futurs bâtiments de la MSP et de la pharmacie. L'ABF souhaiterait que ces bâtiments soient positionnés le long de la rue de la Gare. Cela nécessiterait la démolition des garages de l'EHPAD, ce que ce dernier ne veut pas. Des discussions supplémentaires sont donc à prévoir dans les prochaines semaines.

Concernant le choix du maître d'œuvre, un appel à candidatures a été lancé le 11/05. 11 candidatures ont été reçues et étudiées le 09/06 par une commission, avec un appui très important de l'ATD 71. 3 architectes ont été invités à déposer une offre. Ils ont été auditionnés le vendredi 25/06, par la même commission. A l'issue de ces auditions, un classement des 3 cabinets a été fait, au regard des critères de l'appel d'offres. La CAO propose de retenir le cabinet Geoffrey SETAN de Paray-le-Monial, classé en 1^{ère} position.

A l'unanimité, le Conseil valide le choix de la commission. JC DUCARRE indique qu'une réunion de concertation avec les maîtres d'œuvre des 2 autres projets sera organisée très rapidement.

D. PROST fait part d'inquiétudes sur le nombre de médecins. Le docteur LECOMTE arrêtera son activité cette fin d'année. Mme GENTY prévoit également une cessation d'activité dans un avenir proche (2 ans environ). Enfin, un médecin intéressé par une installation à Marcigny ne pourra peut-être pas le faire en raison de problème de reconnaissance de ses équivalences professionnelles. Il y a donc de vrais points d'alerte sur lesquels il faudra agir rapidement. Sans une MSP, le territoire sera moins attractif auprès des médecins.

- **Actualités commission « santé / social / séniors » :**

- Le calendrier initial de la mise en service du logiciel de gestion du portage des repas a dû être retravaillé, en raison d'une attaque informatique chez l'éditeur du logiciel. La vente des tickets sera finalement arrêtée le 23/07 mais les tickets pourront être encore utilisés tout au long du mois d'août. La 1^{ère} facturation interviendra en septembre. Un document présentant ces changements a été distribué à chaque bénéficiaire.
- Les livraisons des repas sur le début d'année sont en léger recul par rapport à 2020.
- Le planning des tournées du samedi a été établi pour le second semestre avec les bénévoles. JC DUCARRE adresse tous ses remerciements à cette équipe de bénévoles très investie, motivée et qui se mobilise. Le Président propose de les mettre en lumière via une communication sur la page Facebook de la Communauté de communes.

PETITE ENFANCE / JEUNESSE / VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE / COMMUNICATION :

- **Transfert des locaux modulaires de la micro-crèche à Melay et modification de l'intérêt communautaire petite enfance :**

Le Président rappelle qu'il existe 2 possibilités pour le portage de ce projet de transfert : portage par la commune ou par la communauté de communes.

Une réunion de travail organisée le 28/06 entre la Communauté de communes, la CAF et la Mairie de Melay a permis d'apporter des éléments importants d'aide à la décision. Les subventions qu'elle

peut accorder sont plus importantes si le portage est communautaire : dans ce cas, la CAF peut aussi financer l'ouverture des 2 places supplémentaires à Marcigny, via les fonds PIAJE. L'aide globale peut atteindre 116 000 € (soit 80% de la dépense). Le Président ajoute qu'un portage communautaire permet aussi d'avoir une cohérence d'ensemble dans les réponses apportées aux besoins du territoire et un bon équilibre de l'offre en matière d'accueil collectif.

L'estimation d'un coût de transfert s'élève à 90 000 €, sans compter la remise en état du site de Marcigny. Des devis ont été demandés à l'entreprise qui a installé les modules en 2018 (devis pour dépose, transfert, et repose des locaux) et à FIGURAL Architectes (devis pour l'accompagnement administratif : dépôt PC, surveillance travaux). Les travaux d'aménagement plateforme et d'amenée des réseaux seront réalisés directement par la commune de Melay dans le cadre des travaux de la seconde tranche des travaux de l'école « Le Petit Prince » (coût de ces travaux : environ 25 000 €).

JC. DUCARRE rappelle le besoin important en mode de garde pour les familles sur le secteur de Melay et plus globalement de l'Outre Loire. Rien qu'à MELAY, sur les 8 Assistantes Maternelles en activité, 4 ont arrêté récemment et 2 autres cessations d'activité sont prévues prochainement. Parallèlement à cela, de nouvelles familles avec enfants sont venues s'installer dans la commune, avec pour certaines, un besoin urgent en mode de garde. Pouvoir leur apporter une réponse et des perspectives est donc indispensable.

Pour E. NEVERS, c'est un signe très positif que la CC se positionne pour construire des micro-crèches, un service qui touche directement les familles.

Le Président indique que le portage communautaire nécessite de modifier l'intérêt communautaire petite enfance, en remplaçant la définition actuelle, par :

- **Actions en faveur de la petite enfance :**
 - Actions en faveur des enfants de 0 à 6 ans dans le cadre des procédures « Contrats petite enfance ».
 - Actions en matière de modes de garde pour la petite enfance : construction de micro-crèches.

A l'issue de la présentation et des échanges, le Conseil communautaire, à l'unanimité, :

- Approuve le transfert des locaux modulaires de la micro-crèche à Melay
- Approuve le portage de l'opération par la Communauté de communes
- Accepte le devis de FIGURAL pour la préparation du permis de construire et le suivi des travaux : modification IC : unanimité
- Approuve la nouvelle définition de l'intérêt communautaire « petite enfance »

● **Actualités commission « petite enfance / jeunesse / vie associative et sportive / communication » :**

- La session de perfectionnement BAFA aura lieu cet été
- La CTG avance conformément au planning établi. Un comité de pilotage a eu lieu le 28/06 avec la CAF et la CC de Semur-en-Brionnais. Il en ressort notamment le besoin d'apporter une attention aux enfants de niveaux CM1/CM2 un peu « grands » pour les programmations des ALSH et un peu « jeunes » pour celles de l'espace Ados.
- Relance de l'embauche d'un service civique à la rentrée
- Aurélie interviendra de nouveau au collège de Marcigny, en lien avec le médecin scolaire, sur les thématiques nutrition, handicap, ... Un kit « santé » sera remis aux élèves de 6^{ème}.

AFFAIRES GENERALES :

- **Désignation d'un Conseiller communautaire délégué aux formations :**

Le Président informe le Conseil que, suite à sa demande lors du dernier Conseil, S. LUCEAU a accepté de prendre en charge cette action de mutualisation entre la CC et les communes. Il le remercie chaleureusement. Cela va permettre de relancer ces formations, qui avaient été mises en sommeil en 2020 du fait du changement de mandature et des contraintes sanitaires.

Pour identifier cette fonction, le Président propose au Conseil de désigner S. LUCEAU en tant que conseiller délégué et de lui octroyer une indemnité de fonction (avec obligation de rester dans l'enveloppe permise par le CGCT).

A l'unanimité, le Conseil valide cette désignation et fixe les nouvelles indemnités de vice-Présidents et du conseiller délégué.

- **Renouvellement du contrat de S. ROY :**

A l'unanimité, le Conseil approuve le renouvellement du contrat de cet agent affecté au Club des P'tiots pour une année, soit du 01/09/2021 au 31/08/2022.

C. BAILLY souligne la très bonne fréquentation du Club des P'tiots au regard des contraintes connues tout au long de l'année

- **Conclusion d'un contrat CUI-PEC :**

Le Président indique, qu'à partir de septembre 2021, il est nécessaire de renforcer, l'équipe d'accueil de la déchetterie, afin qu'il y ait toujours 2 agents en service en même temps. Compte tenu de l'étendue du site, cela permet de mieux surveiller les dépôts et d'éviter qu'un agent ne se retrouve seul en cas d'absence (maladie, congé). Les conditions de conclusion d'un CUI sont, de plus, actuellement très intéressantes (30h/semaine, avec une prise charge pouvant aller jusqu'à 80%).

Le Conseil approuve à l'unanimité la conclusion d'un second contrat CUI-PEC à la déchetterie.

- **Demande de subvention « JOBS D'ETE » au CD71 :**

Le Conseil approuve à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du programme « Job d'été 2021 ».

Le Président informe le Conseil que la collectivité a recruté une jeune étudiante de Saint-Martin-du-Lac, en vue de renforcer l'équipe d'accueil de la déchetterie pour les mois de juillet et août.

- **Convention de subvention pour l'accueil d'un conseiller numérique :**

Le Président rappelle que le poste a été accordé, en mutualisation avec la CC de Semur. Après échanges entre les 2 Présidents, il est proposé que ce soit la CC de Marcigny qui porte le poste, en prévoyant une mise à disposition du Conseiller numérique à la CC de Semur pour 50% du temps.

Les démarches de recrutement sont en cours : 4 candidatures intéressantes seront reçues en entretien

courant juillet. Le Conseiller numérique doit être recruté pour 2 ans. L'Etat accompagne les structures accueillantes en leur accordant une aide forfaitaire de 50 000 €. Au final, le reste à charge sera plutôt limité pour les 2 CC.

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention de subvention pour l'accueil d'un Conseiller numérique.

- **Subvention aux associations :**

Le Président présente la demande de subvention déposée par « Le Réveil musical de Marcigny », pour l'organisation d'un ciné concert, dans la cadre de Marcynéma. La subvention sollicitée est de 500 €.

Elle a été étudiée le 21/06 par le Bureau, qui a émis un avis favorable. Toutefois, le Président souhaite informer le Conseil qu'une demande similaire a aussi été formulée auprès de la Mairie de Marcigny. De plus, ce ciné concert s'inscrivait dans le cadre des manifestations prévues en 2020 avec la Biennale et le 50^{ème} anniversaire de Marcynéma. Selon les derniers échanges, il n'est pas sûr que ce concert soit finalement réalisé lors du prochain festival Marcynéma. C. CHENUET précise que, face à cette situation, la Mairie a suspendu sa décision, dans l'attente de la confirmation, ou non, de la tenue de cet événement.

JC DUCARRE propose d'acter la subvention et de ne la verser que si la manifestation a lieu.

Après ces échanges, le Conseil accorde à l'unanimité, une subvention de 500 € à l'association « Le Réveil musical de Marcigny ». Elle ne sera versée que si le ciné concert est effectivement réalisé

- **Décision Modificative au budget principal :**

Le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative présentée.

- **Attribution d'une aide complémentaire Habiter Mieux :**

Le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une aide complémentaire forfaitaire de 500 € pour un dossier habiter Mieux, déposé par SOLIHA pour le compte d'un habitant de Marcigny (travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de sa résidence principale).

En marge de ce point de l'ordre du jour, JC DUCARRE indique que le SIAH va se réunir mercredi 07 juillet pour choisir l'opérateur qui animera la prochaine OPAH. La convention a été validée par les principaux partenaires et pourra être signée au cours de l'été. Le début opérationnel de OPAH est prévu courant septembre.

DECISIONS DU PRESIDENT :

Le Président donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis la réunion du 27 mai 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

- C. CHENUET informe que :
 - toutes les Mairies sont invitées à l'inauguration de la Biennale d'art contemporain, prévue le 11/07
 - des visites de la gravière organisées par le CEN de Bourgogne et ouvertes à tous auront lieu le samedi 10/07
 - La Poste a informé la Mairie de Marcigny que le Bureau serait fermé plusieurs après-midis au cours de l'été. Cela fait suite à d'autres fermetures du bureau sans informations préalables. Après avoir alerté le Préfet de cette situation, C. CHENUET a adressé un courrier à La Poste pour faire part de sa désapprobation quant à ces fermetures. Elle invite le Président de la Communauté de communes à soutenir sa démarche en envoyant aussi un courrier aux responsables départementaux de La Poste et invite aussi tous les élus à être vigilant pour la pérennité du bureau de Marcigny (équipement qui participe pour beaucoup à la qualité des services publics sur le territoire).
- JC. DUCARRE fait un retour sur l'AG de l'association du canal de Roanne à Digoin. Le projet de contrat de canal pour une mise en valeur du canal et de ses environs avance bien. L'association débute une phase active de concertation avec les Régions, Conseils Départementaux et Intercommunalités concernés par le canal. Ce projet est également soutenu par VNF.
- D. PROST rappelle la souscription en cours pour le livre de D. MARGOTTAT sur le vignoble Brionnais, un ouvrage qui met en valeur l'histoire et le patrimoine local.
- Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, une première réunion publique aura lieu le 23/09 à Marcigny (salle du Foyer - 19h30). Elle aura pour objectif un premier rendu du diagnostic territorial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Président de la Communauté de communes	La secrétaire de séance